
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le dix-huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs DAPRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absent excusé : Madame GRONCHI Karine

Convocation et affichage : 13/08/2020

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SCOTTI

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 10

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point important à l'ordre du jour, à savoir la cession d'une parcelle communale.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'ajout d'un point important à l'ordre du jour, à savoir la cession d'une parcelle communale.

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus des conseils municipaux des 10 et 21 juillet 2020 et les soumet à approbation.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des conseils municipaux des 10 et 21 juillet 2020.

1. REMISE EN ETAT DU PARKING DU BAS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis de l'EARL PLAUCHE Alain concernant la remise en état du parking du bas de la Mairie, préalable aux travaux de voirie, pour un montant total de 1000 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le devis de l'EARL PLAUCHE Alain pour réaliser les travaux de remise en état du parking du bas de la mairie, d'un montant de 1000 € HT.

2. LES TRAVAUX DE VOIRIE (PARKING DU HAUT ET DU BAS DE LA MAIRIE, CHEMIN COMMUNAL MAXIME) – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la consultation de trois entreprises de travaux publics (BS Voirie, Eiffage et Routière du Midi) concernant les travaux de voiries des parkings haut et bas de la mairie et du chemin communal Maxime, Monsieur le Maire présente les devis des deux sociétés ayant répondu à notre sollicitation. Il s'agit des Sociétés BS Voirie et Eiffage, pour un montant respectivement de 34601,20 € (référence 200243) et 31064,95 € HT (références SA200718, 19 et 20). Monsieur le Maire rappelle que cet investissement fait l'objet d'une aide de l'Etat au titre de la DETR2020 (arrête n°2020-121-101 du 30 avril 2020) à hauteur de 50,00% pour un coût de l'opération de 48945 € HT (subvention = 24472 €). A la lecture de ces documents, Monsieur le Maire propose de retenir la société Eiffage pour réaliser les travaux.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **retient la société Eiffage pour réaliser les travaux de voirie concernant les parkings haut et bas de la mairie et le chemin communal Maxime**
- **autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires en conséquence.**

3. CONTRAT DE PRESTATION D'ANALYSE DE MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE POUR L'OFFICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le cadre de l'installation de l'office de restauration scolaire au sein de la salle Cœur de Village, Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de prestation de service émise par le Laboratoire Départemental

Vétérinaire (référence Con X 01-12 du 22 juin 2020) et son coût annuel de 124,92 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité,

- valide le devis du Laboratoire Départemental Vétérinaire pour un montant annuel de 124,92 € HT
- autorise le Maire à signer le contrat de prestation de service.

4. PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES FACADES DE LA MAIRIE ET DE L'ARRÊT DE BUS

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Alpes Nettoyage pour réaliser le nettoyage des façades de la mairie et de l'arrêt de bus en prévision de sa mise en peinture. Le devis s'élève à 1836 HT.

Le Conseil, à l'unanimité, ne valide pas le devis d'Alpes Nettoyage pour un montant de 1836 € HT.

5. ADOPTIONS DES RAPPORTS ANNUELS DU SIVU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que toutes les années le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport sur la Qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement et de l'année N-1.

Ce document est établi par le SIVU Eau et Assainissement de la Vallée du Jabron qui a la compétence pour tout ce qui touche à l'Eau et à l'Assainissement et regroupe quatre communes, BEVONS, NOYERS-SUR-JABRON, CUREL et CHATEAUNEUF-MIRAVAIL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux rapports annuels 2019 du SIVU concernant l'eau potable et l'assainissement. Il est notamment fait mention :

- Prix eau potable au m3 pour 120 m3 = 2,02 €/m3 TTC
- Volume eau potable par abonné = 89,83 m3/ab
- Conformité microbiologique = 85,7% (2 non-conformités à Bevons en novembre 2019)
- Conformité physico-chimique = 100%
- Prix assainissement au m3 pour 120 m3 = 1,02/m3 € TTC

Le Conseil, à l'unanimité,

- adopte le rapport annuel 2019 du SIVU concernant l'eau potable
- adopte le rapport annuel 2019 du SIVU concernant l'assainissement

6. NOMINATION D'UN TROISIEME ADJOINT, DELEGATIONS ET INDEMNITES

• DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 12/2020 du 26/05/2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à deux.

Il rappelle également qu'en vertu de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des Adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de BEVONS étant de onze, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser trois.

Monsieur le Maire propose de créer un troisième poste d'Adjoint au maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un troisième poste d'Adjoint au Maire
- charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de cet Adjoint au Maire.

• ELECTION DU TROISIEME ADJOINT (vote à bulletin secret)

Etant données ses disponibilités et son implication dans la vie de la Commune de Bevons, Monsieur PLAUCHE Régis, conseiller municipal, se présente.

Mr PLAUCHE Régis est élu 3^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin à la majorité (9 pour, 1 blanc).

Monsieur le Maire informe que Monsieur PLAUCHE Régis sera délégué aux travaux de voirie et aux espaces verts.

• INDEMNITES DU 3EME ADJOINT

Monsieur le maire propose d'attribuer à Monsieur PLAUCHE Régis, 3^{ème} adjoint, une indemnité correspondant à 6,6 % de l'indice 1027 de la fonction publique, soit 256,70 € brut/mois à compter du 1^{er} septembre 2020

Le Conseil, à la majorité (9 pour, 1 blanc), approuve le montant des indemnités fixées à 6,6 % de l'indice 1027 de la fonction publique, soit 256,70 € brut/mois à compter du 1^{er} septembre 2020

7. CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la dation suivant protocole d'accord avec l'indivision ARGAUD-CHABAL-JOURDAN-BREMOND, délibération n°26/2017 visée par la Sous-Préfecture le 23 octobre 2017, la commune se trouve propriétaire d'une surface de 4949 m2, surface équivalente en Euros à ce que la commune aurait dû percevoir au titre de la Participation pour Voies et Réseaux.

La commune a lancé la réalisation d'un lotissement dénommé « Lou Coulet » composé de trois lots.

Un acquéreur s'est manifesté pour l'acquisition du lot n°2 d'une surface de 1520 m2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce lot au tarif de 95 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide de céder à Madame BESSON Sylvie, domiciliée Le Pigeonnier – VILHOSC- 04200 ENTREPIERRES, le lot n°2 du lotissement « Lou Coulet » d'une surface de 1520 m2 au prix de 95 000 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude BAYLE – MALET CLEMENT, Notaires à SISTERON et toutes les pièces relatives à ce dossier.**

8. QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la réunion de la Communauté des Communes du 22/07, dont la fin de la prestation de collecte au 01/01/2022 et mise en œuvre de la redevance spéciale (RS) à partir du 01/01/2021 pour les professionnels gros producteurs de déchets, dont EREA

- Maintenance de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village + réduction consommation électricité : devis reçu de Pascuito, devis en cours auprès de Eco Home, Climax et Climalogis

- Mise en place d'un revêtement de sol dans la salle Cœur de Village, devis reçus de SARL Pierre PESCE et de Gilles CAMILLERI. Décision de ne pas réaliser ces travaux avant la rentrée scolaire.

- Règlement du cimetière : proposition pour délibération lors du prochain Conseil Municipal

- Rénovation de l'arrêt de bus prévu le samedi 19 septembre à 9h

- Transfert aux Communautés de Communes de la compétence en matière de PLU

- Nettoyage des fossés au bas de l'EREA et à la Bastie

La séance est levée à 21h15

Le Maire,

Marc HUSER